

IUD
Le programme IUD (Interface Urbanisme et Déplacements) est interministériel. Articulé autour de 10 thèmes d'actions, il est centré sur la nécessité d'une approche transversale embrassant les différents champs des politiques d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement du territoire.

IUD 6
Le thème IUD6 vise à mieux prendre en compte la problématique des déplacements dans les démarches politiques de la ville.

Le comité de suivi de ce thème est constitué de la DIV, la DTT, la DGUHC, la DRAST, le GART et l'AMVBF.

CERTU
centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 74 58 00
Fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Contacts Certu :
Jean-Paul Birchen et
Nicolas Crossonneau

Rédaction :
Christophe FOULTIER de
FORS Recherche Sociale.
Maquette :
Catherine RENEAU, de
l'Atelier Albert AMAR
Impression :
Graphi-Scann

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

●●● L'évolution du projet d'aide à la mobilité vers une mission d'insertion plus générale

Un changement de porteur pour promouvoir plus largement le volet Insertion sociale

Le club de prévention spécialisé a arrêté l'activité d'aide à la mobilité au 31 décembre 2003 et a rétrocedé, après validation du Conseil d'administration de L'Atelier, le parc de deux-roues à une association intermédiaire (l'association sociale et professionnelle pour les activités de la terre - ASPAT) qui réalise déjà une mission d'insertion. Cette dernière a ainsi mis

en place en fin d'année 2003 un atelier d'insertion par la mécanique avec le soutien du Conseil général qui généralise l'intervention pour tous types de véhicules (vélos, mobylettes, voitures). Cette action est structurée autour d'une équipe composée d'un travailleur social et de deux mécaniciens professionnels.

Le projet inscrit dans le cadre Mobilité Urbaine pour Tous s'est révélé plus ambitieux qu'à sa phase d'élaboration

Le représentant de L'Atelier note qu'il s'agissait à l'origine de proposer des séjours de sensibilisation à la sécurité routière d'environ deux à trois jours et de monter un atelier de réparation mécanique. Or, avec l'identification de nouveaux besoins de mobilité (pour des personnes en grande précarité sortant d'hôpitaux

psychiatriques, etc), les différents partenaires du projet ont souhaité fédérer leurs actions autour d'une association d'insertion. Le représentant de l'association L'Atelier souligne que le projet a permis, tout au long de sa mise en œuvre, de répondre à des problèmes connexes d'emploi, d'insertion sociale et de santé : « on réalise un accompagnement individuel à la mobilité, ce qui permet de creuser les problèmes, de répondre aux besoins immédiats et de mettre en place des solutions de mobilité stables ».

● Une articulation avec le Plan départemental de la Sécurité routière

Des actions de formation au Brevet de Sécurité Routière ont été engagées par l'association L'Atelier pour les jeunes des quartiers prioritaires, en partenariat avec les collèges, la gendarmerie et la Régie urbaine de Bergerac.



● Un atelier « social » pour répondre aux problèmes de mécanique rencontrés par des personnes démunies

L'ASPAT, nouveau porteur de projet, a créé un atelier social afin que des personnes défavorisées puissent faire entretenir leur véhicule. Le bénéficiaire ne paye que le coût des pièces à changer sur l'ensemble des prestations fournies. Cet atelier est cofinancé par le Conseil général (au titre du Fonds départemental d'insertion), le Conseil régional, la MSA, la protection judiciaire de la jeunesse et la Caisse d'Epargne.

Qui contacter ?

Mme GENNERET
directrice de projet Contrat de ville
de l'agglomération de Bergerac
Tél. : 05 53 57 89 83

M. FRASCA
directeur du club de prévention
spécialisée « L'Atelier »
Tél. : 05 53 57 78 26

M. MEHALELEB
directeur de l'Association sociale et
professionnelle par les activités de
la terre (ASPAT)

Certu

Politique de la ville et déplacements

Fiche n°2
Janvier 2005

Un projet « mobilité et atelier mécanique » pour répondre à des besoins de déplacements spécifiques



Le projet « Mobilité et atelier mécanique », constitué autour d'un service de prêt de véhicules et d'un service d'entretien et de réparation, vise à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de l'agglomération de Bergerac par une aide à la mobilité. Il a bénéficié dès sa création d'une démarche partenariale forte, son action s'inscrivant dans le cadre des dispositifs du Contrat de ville et du Fonds départemental pour l'insertion (FDI). Ce projet, qui a bénéficié d'un portage original, évolue aujourd'hui vers une mission d'insertion plus générale.

●●● Soutenir l'insertion socioprofessionnelle par une aide à la mobilité

De l'insertion à la mobilité : des objectifs complémentaires

Les partenaires institutionnels et associatifs de Bergerac ont depuis longtemps constaté que l'offre de transport de l'agglomération ne permettait pas de répondre aux besoins de mobilité spécifiques d'un public jeune travaillant en horaires décalés ou dans un contexte rural. En développant un service de prêt de mobylettes et de vélos, les représentants de l'association L'Atelier et de la mairie de Bergerac ont favorisé la mobilité des publics en insertion socioprofessionnelle, les volets « insertion » et « mobilité » étant très complémentaires.

La mise en œuvre du projet : une articulation entre les deux volets

Pour aboutir à cette complémentarité, deux axes de développement ont été mis en œuvre :

- le service de prêt, qui comprend 15 mobylettes et 10 vélos, permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion. Un accroissement du parc de véhicules a été réalisé en 2003 pour améliorer la fluidité du parc et pour répondre plus rapidement à toute demande de prêt.

- un atelier de maintenance et de réparation mécanique a été intégré au projet : les réparations sont réalisées par les élèves du LEP de l'Alba de Bergerac, moyennant facturation. Un atelier de maintenance a également été mis en place pour assurer les petites réparations quotidiennes afin d'améliorer les délais de réparation, le partenariat avec le LEP étant maintenu pour les réparations plus importantes.

● Un réseau de transport peu performant dans l'agglomération, malgré les efforts réalisés par la ville de Bergerac

L'agglomération de Bergerac, qui compte 27 000 habitants, est assez isolée. Elle se situe au carrefour de grandes villes (Périgueux à 50 km, Sarlat à 50 km) sans disposer d'infrastructures routières et de réseau ferroviaire performants, malgré le travail important réalisé sur l'offre de transport par les représentants de la ville de Bergerac (redéfinition des horaires de service et reconfiguration du tracé des lignes de bus, déviation des poids lourds). Cette agglomération devient en outre de moins en moins attractive pour la jeunesse, qui quitte Bergerac. La population locale reste également fragile : « il y a deux ans, la commission locale d'insertion de Bergerac était la plus engorgée de France » observe le directeur de L'Atelier. L'insertion professionnelle et l'aide à la mobilité représentent donc des questions fondamentales pour les acteurs institutionnels et associatifs de l'agglomération.



●●● Un projet inscrit dans les orientations du Contrat de ville et du FDI

Une initiative de la commune de Bergerac pour favoriser le déplacement des personnes en insertion socioprofessionnelle

Le projet d'aide à la mobilité est né, il y a plus de six ans, d'une initiative commune de la ville de Bergerac et de l'association L'Atelier : « les personnes qui se présentaient au service Emploi de la ville rencontraient souvent des problèmes de mobilité » note le représentant de L'Atelier. La ville, qui ne souhaitait pas gérer le prêt de véhicules et l'accompagnement des demandeurs, a rétrocédé à l'association L'Atelier un parc de vélos et de mobylettes existant.

Les bénéficiaires du service

À l'origine, ce service vise un public jeune de moins de 25 ans qui réside dans les deux quartiers prioritaires du Contrat de ville de l'agglomération de Bergerac, et notamment les jeunes inscrits dans le programme TRACE. Le représentant de L'Atelier et la Chef de projet du Contrat de ville de l'agglomération de Bergerac indiquent que les bénéficiaires sont aujourd'hui plus largement représentés par des RMIstes, des demandeurs d'emploi, des stagiaires, des jeunes en formation professionnelle ainsi que des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.



Une action inscrite au titre de l'insertion dans le Contrat de ville de l'agglomération de Bergerac et dans le FDI.

Par la suite, le projet a été pris en compte dans deux dispositifs distincts : le Contrat de ville et le Fonds départemental de l'insertion.

- Ainsi, la ville de Bergerac (qui représente l'autorité organisatrice des transports urbains - AOTU) et la ville de Creysse ont inscrit le projet dans la convention thématique « Insertion » du Contrat de ville et en font ainsi une priorité d'action au titre de la Politique de la ville; il a été validé dans le cadre de la commission Politique de la ville par les partenaires institutionnels (Préfecture, Conseil général, DDE, CAF...).

- Le projet d'aide à la mobilité a également été inscrit au titre de l'insertion dans le Fonds départemental de l'insertion (FDI) du Conseil général de Dordogne. Les représentants du FDI soutiennent aujourd'hui sa mise en œuvre.

●●● Un porteur de projet original et une démarche résolument partenariale

L'association L'Atelier : un porteur original pour mettre en place le projet

L'association L'Atelier est un club de prévention spécialisée qui gère, outre la création du service d'aide à la mobilité, plusieurs logements temporaires (ALT, bail glissant...) pour faciliter l'accès au logement des personnes démunies. Les représentants, qui n'ont pas vocation à gérer ce type de projet, n'ont d'ailleurs pas été outillés pour mettre en œuvre une action d'ampleur en matière d'aide à la mobilité : « le management de cette action est problématique car notre association n'a pas vocation à aller au-delà de ce qui a été mis en place. J'ai eu des difficultés à financer un demi-poste pour mettre en œuvre cette action pendant les cinq années ». Un autre type de portage devait être conçu à terme pour pérenniser cette action.

Un cofinancement pour enclencher la démarche, et un apport du programme Mobilité Urbaine pour Tous dans le projet

En 2002 et 2003, la ville de Bergerac a subventionné la structure à hauteur de 3 812 €. Le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) de la préfecture a également subventionné cette action à hauteur de 3 812 €. La subvention DIV - DTT, au titre du programme Mobilité urbaine pour tous (MUT) représente 4 500 € en 2003. À la fin de l'année 2001, l'association a présenté aux partenaires financeurs un budget en augmentation de 200 % afin de permettre la création d'une structure relais susceptible de porter une activité pérenne de transport à la demande. Même si cette action reste cofinancée, l'apport de l'appel à projet MUT n'est pas négligeable : il a notamment permis de doubler la capacité du parc de vélos et de mettre en œuvre un atelier de petites réparations mécaniques.

La mise en œuvre du projet : une démarche partenariale

Partant d'un même constat, les représentants de l'association L'Atelier, de la ville de Bergerac, de la Mission locale de Bergerac, du LEP de l'Alba ou encore du Contrat de ville de l'agglomération ont véritablement été moteurs de l'impulsion du projet. Le représentant du club de prévention note globalement une démarche effectuée en deux temps : l'élaboration d'un diagnostic partagé par l'ensemble des prescripteurs (identification des besoins de déplacement et des usagers pour chacune des structures) et la réalisation d'une évaluation après la mise en œuvre de l'activité. Le portage de projet s'explique assez largement du fait de la démarche : celle-ci se voulait partenariale.

Un service mobilisable sur prescription

En termes de fonctionnement, le service de prêt ne peut être sollicité que par les prescripteurs suivants : les représentants de la Mission locale de Bergerac et de l'ANPE, les représentants du CCAS de Bergerac, les assistants sociaux de secteur ainsi que les responsables associatifs de solidarité, les centres sociaux et les salariés de l'association L'Atelier.